



PHARMACIEN ADJOINT D'OFFICINE



MÉTIER

Adjoint du titulaire, il exerce la même activité pharmaceutique que ce dernier :

- Assure la dispensation et le bon usage du médicament à usage humain et vétérinaire ;
- S'assure de la bonne compréhension du traitement par le patient ;
- Alimente le Dossier Pharmaceutique du patient, avec son accord, pour mieux sécuriser la dispensation des médicaments et améliorer la coordination entre les professionnels de santé ;
- Contribue avec les autres professionnels de santé à un accompagnement personnalisé du patient (éducation thérapeutique, etc.) ; collaboration avec le milieu hospitalier dans le cadre de la conciliation pharmaceutique ;
- Réalise des adaptations galéniques ou des préparations magistrales et officinales ;
- Répond aux attentes du public en matière de santé : disponible sans rendez vous, il joue un rôle majeur dans les soins de premier secours (conseil pharmaceutique et/ou orientation vers d'autres professionnels de santé si nécessaire) ;
- Participe aux actions de santé publique, de prévention et de dépistage ; intègre ainsi dans son quotidien les nouvelles missions telles que la vaccination anti-grippale ;
- Contribue aux dispositifs de sécurité sanitaire (pharmacovigilance, matériovigilance, alertes sanitaires, retraits de lots...) ;
- Coopère avec les autres professionnels de santé au sein des réseaux de santé, des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, SISA, des établissements pour personnes âgées, etc. ;
- Peut réaliser sous certaines conditions des adaptations de posologie ;
- Contribue à la continuité de l'accès au médicament 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ; participe ainsi à la permanence des soins ;
- Participe à la protection de la santé publique et de l'environnement en collectant les médicaments non utilisés rapportés par les patients et certains déchets d'activité de soins à risque infectieux ;
- Garantit en toute circonstance un bon accès au médicament en gérant les achats, les stocks et la bonne conservation des médicaments ;
- En qualité de maître de stage adjoint et à la demande du pharmacien titulaire, encadre et forme les stagiaires étudiants en pharmacie ;
- Adjoint du ou des titulaires, il se spécialise en accord avec eux (encadrement de l'équipe, assurance qualité, gestion de laboratoires, domaines de compétences particuliers...).

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Officine, pharmacie mutualiste, pharmacie minière

QUALITÉS REQUISES

Rigueur, sens relationnel et du travail en équipe, empathie, sens de l'écoute et de la décision, disponibilité, patience et pédagogie, capacités d'organisation, prise d'initiative

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, communication, droit de la santé, gestion, informatique, pharmacologie, physiopathologie, santé publique, secourisme, vigilance sanitaire, management, connaissance parfaite du patient et des médicaments

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

DU petit appareillage en orthopédie, nutrition et diététique, homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, maintien et soins à domicile, optique-lunetterie, audioprothèse, pharmacie clinique, urgence et premiers secours...

LANGUES

Langue étrangère utile en fonction de la situation géographique

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Patients
- Relation avec de nombreux professionnels de santé dans le cadre de l'exercice quotidien ou coordonné interprofessionnel

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Possibilité d'exercer dans l'Union européenne
Possibilité de prendre des participations financières dans l'officine et/ou de devenir titulaire

RÉMUNÉRATION

Salaire variable selon expérience et responsabilités confiées
Grille des salaires selon la convention collective nationale de la pharmacie d'officine

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine
Section D

Outre-mer
Section E

Effectifs
France métropolitaine + Outre-mer
Pharmaciens adjoints d'officine : 28 207

France métropolitaine
Pharmaciens adjoints mutualistes : 94
Pharmaciens adjoints de pharmacies minières : 54

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN BIOLOGISTE MÉDICAL



MÉTIER

- Réalise et contrôle la réalisation d'actes de biologie médicale ;
- Accueille les patients et vérifie la prescription d'examen établie par un médecin, un chirurgien dentiste et la valide ;
- Effectue les prélèvements d'échantillons biologiques (sang, cheveux...);
- Réalise des examens de biologie médicale qui concourent au diagnostic (prénatal, génétique...), à la surveillance du traitement ou à la prévention des maladies ;
- Vérifie la cohérence des résultats notamment au regard des éléments cliniques. À la fin de chaque examen, il rédige un compte rendu et interprète les résultats qu'il transmet au patient et/ou au prescripteur, accompagnés d'un commentaire ;
- Joue un rôle majeur dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies.

Il ne se contente pas de dialoguer avec les médecins : ses conseils sont notamment précieux pour les personnes atteintes d'affections de longue durée, et contraintes à des examens et des soins fréquents. Pour assurer ces différentes fonctions, le biologiste médical s'informe sur les dernières avancées de la science et se forme en conséquence tout au long de sa carrière.

Son métier fait appel à des connaissances médicales et techniques, dans le strict respect de règles déontologiques et lui permet d'exercer à la fois dans une structure publique ou privée. Avec une seule formation, il acquiert des compétences et une expertise dans différents domaines pour des missions variées.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

SECTEUR PRIVÉ

Laboratoires de biologie médicale privés en exercice libéral ou salarié

SECTEUR PUBLIC

Laboratoires de biologie médicale rattachés à un établissement public de santé

QUALITÉS REQUISES

Curiosité médicale, scientifique, technologique et technique, esprit d'entreprise et d'initiative, sens du contact, rigueur organisationnelle, travail en équipe, polyvalence, capacité d'adaptation, appétence pour l'innovation, goût pour le respect des procédures de qualité dans un souci de sécurité

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, biologie, chimie, épidémiologie, génétique, sciences analytiques, gestion, informatique, physiopathologie, vigilance sanitaire, approche clinique, gestion d'équipe, communication, curiosité scientifique

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie + Internat spécialisation en biologie médicale (Diplôme d'études spécialisées de biologie médicale).
Dans le secteur public, possibilité de passer le concours de praticien hospitalier.

LANGUES

Anglais et plus en fonction de la situation géographique

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Travail en équipe regroupant un ou des biologistes responsables, des biologistes médicaux, des techniciens de laboratoire, des ingénieurs qualité, des infirmiers et des secrétaires médicales, des cliniciens

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Exercice de la biologie médicale dans les pays de l'Union européenne ou dans les pays francophones. Possibilités de faire des recherches biomédicales (Inserm, CNRS, INRA...), enseignement, administration...
En milieu hospitalier : Chef d'unité voire chef de service, hospitalier en CH périphérique, Hospitalier en CHU, Hospitalo-Universitaire en CHU avec activité de recherche et d'enseignement.
Dans le secteur privé : salariat ou statut TNS, participation au capital en association dans un groupement de laboratoire indépendant. Carrière industrielle possible (industrie du Diagnostic In Vitro) ou humanitaire.

RÉMUNÉRATION

SECTEUR PUBLIC

Grille des salaires des agents publics

SECTEUR PRIVÉ

Grille des salaires selon la convention collective nationale des laboratoires d'analyses médicales extra-hospitaliers.

Grille des salaires selon la convention collective applicable à la structure exploitant le laboratoire de biologie médicale.

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section G

Outre-mer

Section E

Effectifs

France métropolitaine

Pharmaciens biologistes dans le secteur public : 3894

Pharmaciens biologistes dans le secteur privé : 2616

Outre-mer

Pharmaciens biologistes (total) : 212

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN CHARGÉ DE LA DISPENSATION À DOMICILE DES GAZ À USAGE MÉDICAL



MÉTIER

- Est responsable de l'ensemble des opérations de distribution en vue de la dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical (commande, stockage, délivrance.) ;
- Contrôle la mise en œuvre et l'application permanente des Bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène (BPDO) par le personnel de la structure dispensatrice ;
- Est l'interface technique et professionnelle éventuelle entre le patient, le pharmacien d'officine et le médecin ;
- Intervient au domicile des patients ;
- Est responsable de la pharmacovigilance et de la traçabilité ;
- Assure la traçabilité et le contrôle des lots ;
- Participe à la matériovigilance des dispositifs médicaux liés à l'oxygène ;
- Est responsable de l'hygiène (dispositifs médicaux, locaux, personnel) ;
- Organise la formation et l'habilitation du personnel et le contrôle périodique des compétences ;
- Assure les relations avec les autorités de tutelle ;
- Réalise les auto-inspections de la structure ;
- Doit être investi de l'autorité nécessaire et son indépendance doit être garantie de façon à pouvoir assurer ses responsabilités.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Structure dispensatrice d'oxygène à usage médical au domicile des patients
Visites des patients à domicile ou au sein de maison de retraite sans pharmacie à usage intérieur

QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, sens du relationnel, diplomatie, autorité et rigueur

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, enseignement, logistique, secourisme, vigilance sanitaire

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Formation en oxygénothérapie selon les BPDO : DU maintien à domicile, formation externe auprès d'organismes habilités (qualification possible au DPC), formations internes au sein de la structure ou chez les gaziers

LANGUES

Langue étrangère utile en fonction de la situation géographique

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Médecins généralistes, pneumologues, neurologues, pharmaciens d'officine, pharmaciens inspecteurs, gaziers

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Peut être responsable de plusieurs sites autorisés à dispenser de l'oxygène au domicile des patients et avoir plusieurs zones géographiques d'intervention

RÉMUNÉRATION

Salaires variables selon l'expérience et en fonction du type de poste
Grille des salaires selon la convention collective nationale du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section D

Outre-mer

Section E

Effectifs

France métropolitaine

Pharmaciens chargés de la dispensation à domicile des gaz à usage médical : 616

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN CONSEIL DE L'ASSURANCE MALADIE



MÉTIER

- Apprécie le bien fondé médical d'une prestation individuelle au regard des textes législatifs et réglementaires pour établir un avis médico-administratif ;
- Accompagne les professionnels de santé pour concourir à l'amélioration des pratiques professionnelles ;
- Met en œuvre les actions de contrôle contentieux ;
- Contribue à la planification et à l'organisation de l'offre de soins ;
- Conseille les partenaires institutionnels sur les programmes de prévention et d'éducation pour la santé ;
- Assure les fonctions d'appui nécessaires à la production.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Au sein des services médicaux de l'assurance maladie dans le domaine ambulatoire (officine, laboratoire de biologie médicale...) ou hospitalier

QUALITÉS REQUISES

Sens du service public, travail en équipe, force de conviction, diplomatie

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Communication, économie de la santé, épidémiologie, santé publique

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie
Recrutement sur entretien (se rapprocher de la Direction Régionale du Service Médical pour plus d'information ou sur le site de l'Assurance maladie)

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Travail seul ou en équipe (médecin-conseil), contacts avec les professionnels de santé et institutionnels (Ordre, universités, Agences régionales de santé...)

**MOBILITÉ
PROFESSIONNELLE
ET GÉOGRAPHIQUE**

Chef de service au niveau régional ou national

RÉMUNÉRATION

Salaire variable selon expérience et en fonction du type de poste
Grille des salaires selon la convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale

**INSCRIPTION
À L'ORDRE**

France métropolitaine
Section D

Outre-mer
Section E

Effectifs
France métropolitaine
Pharmaciens conseil de l'assurance maladie : 200

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN DISTRIBUTEUR EN GROS À L'EXPORTATION



MÉTIER

– Achète, stocke et exporte en l'état les produits du monopole pharmaceutique auprès des grossistes privés, des centrales d'achats nationales, des organismes internationaux, des officines ou des hôpitaux dans le respect des bonnes pratiques de distribution en gros.

RESPONSABILITÉS

- S'assure du respect des Bonnes Pratiques de Distribution au sein de l'entreprise ;
- Définit et s'assure de la formation pharmaceutique des personnels ;
- Qualifie les fournisseurs, les transporteurs et les prestataires externes et met en place la contractualisation ;
- S'assure que les produits sont autorisés dans les pays de destination et/ou évalue leur qualité ;
- Supervise les opérations de contrôle des stocks, de rappel de lot et de retraits de commercialisation ;
- Supervise les opérations liées au contrôle de la qualité produit (péremptions, risque médicaments falsifiés, retours...) et à la sécurité (référencement, sécurité des livraisons...);
- S'assure de la traçabilité des activités (documentation – enregistrements) et supervise ou effectue les auto-inspections ;
- S'assure du respect des conditions de stockage et de transport tout au long de la chaîne pharmaceutique afin de garantir la bonne conservation, l'intégrité et la sécurité des produits ;
- Qualifie les clients et gère leurs demandes de renseignement et leurs réclamations ;
- Suit les plans d'action d'amélioration de la qualité ;
- Suit le programme de qualification et de validation des équipements et des processus essentiels ;
- Met en place un plan de gestion des risques pharmaceutiques et qualité ;
- Gère les relations avec les autorités de tutelle et les déclarations administratives ;
- Assure une veille réglementaire dans les pays d'exportation.

POSTES POSSIBLES

Pharmacien responsable d'exploitation, directeur de site, responsables des achats ou des approvisionnements, responsable de la réclamation client/renseignement, chargé de qualité, chargé de clientèle, affaires réglementaires, auditeur qualité.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Distribution en gros à l'exportation

QUALITÉS REQUISES

Organisation, rigueur, méthode, sensibilité aux coûts, analyse, capacité de synthèse, sens du client, adaptabilité, communication interculturelle, curiosité, réactivité, disponibilité, mobilité

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, droit de la santé, gestion, informatique, logistique, management, audit, réglementation, procédures d'enregistrement à l'export, marketing/commerce, travail en réseau

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Master assurance qualité, enregistrement des médicaments, auditeur qualité, logistique internationale, droit de la santé, administration des entreprises.

LANGUES

Anglais, langues européennes

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Transversale avec toutes les fonctions de l'entreprise, autorités de tutelle et des pays d'exportation, clients, fournisseurs, prestataires...

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Pharmacien responsable et responsable intérimaire, pharmacien directeur de site, pharmacien directeur qualité au siège, pharmacien responsable des enregistrements, chef de produit/marketing, responsable des ventes ou du développement.

RÉMUNÉRATION

Salaire variable selon expérience et en fonction du type de poste
Grille des salaires selon la convention collective nationale de la répartition pharmaceutique

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section C si pharmacien responsable, responsable intérimaire, délégué, délégué intérimaire ou adjoint

Outre-mer

Section E si pharmacien responsable, responsable intérimaire, délégué, délégué intérimaire ou adjoint



PHARMACIEN DISTRIBUTEUR EN GROS DE GAZ MÉDICAUX



MÉTIER

- Assure la sécurité et la traçabilité de la distribution de gaz médicaux aux professionnels de santé habilités (conformément aux BPD et au CSP)

RESPONSABILITES :

Mission 1 : gestion de l'activité

- Exécute et fait exécuter les demandes du Pharmacien Responsable (pour le Pharmacien Délégué)
- Veille au respect des Bonnes Pratiques de Distribution et au Code de la Santé Publique
- Valide les opérations pharmaceutiques de distribution
- Rédige des documents d'information
- Suit les alertes et vigilances, retraits/retours et aux opérations de stockage correspondantes
- Gère les contrats fournisseurs, clients, sous-traitants
- Manage les personnes exerçant sous son autorité - s'assure de disposer de moyens effectifs pour assumer sa fonction
- Veille au respect de ses instructions - participe aux astreintes

Mission 2 : gestion des conditions de transport

- S'assure de la garantie de bonne conservation et l'intégrité des produits pharmaceutiques pendant le transport
- S'assure du respect des garanties de sécurité
- Contrôle les conditions de transport des produits distribués

Mission 3 : gestion du personnel

- Recrutements, validation des compétences du personnel, gestion des emplois temps et astreintes

Mission 4 : gestion des relations externes

- Met en place les réclamations client et/ou fournisseur
- Gère les relations avec les fournisseurs
- Participe aux négociations commerciales client et fournisseur
- Signale au Pharmacien Responsables tout obstacle ou limitation à l'exercice de ses attributions (pour le Ph. Délégué)

Mission 5 : gestion de la formation

- Formation du personnel et des clients
- Gère sa propre formation continue

Mission 6 : gestion de la Qualité

- Participe au système qualité de l'entreprise
- Fait appliquer les procédures du système qualité
- Effectue les opérations de contrôle de la qualité produit (péremptions, risques, contrefaçons, retours...)
- S'assure de la traçabilité des activités
- Participe et/ou effectuer des auto-inspections, des audits internes et externes
- Suit les plans d'amélioration de la qualité

INTÉRÊT DU MÉTIER

Diversité des tâches, implication dans une entreprise, développement de la société, management d'une équipe, responsabilité, multiplicité des rôles, respect de la législation, management d'une équipe.

POSITION HIÉRARCHIQUE

sous la responsabilité du PR/Cogérant pour le PD

POSTES POSSIBLES

Pharmacien Responsable (et PRI) ou Pharmacien Délégué (et PDI)

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Distribution en gros

QUALITÉS REQUISES

Sens du client, communication, mobilité, disponibilité, réactivité

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Organisation, rigueur, méthode, sensibilisation aux coûts, capacité de synthèse et d'analyse

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Validation d'une expérience de 6 mois minimum dans un établissement pharmaceutique ou en pharmacie d'officine

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

en droit de la Santé, administrations des entreprises

LANGUES

Française (pour un exercice sur les Territoires Français et Ultramarins)

RELATIONS PROFESSIONNELLES

INTERNES

Pharmacien Responsable, Responsable technique et/ou logistique, Techniciens, Personnels administratifs, Equipe commerciale

EXTERNES

autorités de tutelle, clients professionnels de santé, fournisseurs

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Les pharmaciens peuvent évoluer vers des postes à responsabilité : pharmacien responsable de société ou filiale

RÉMUNÉRATION

Salaire variable selon expérience et en fonction du type de poste
Grille des salaires selon la convention collective nationale collective en vigueur

**INSCRIPTION
À L'ORDRE**

France métropolitaine
Section C

Outre-mer
Section E



PHARMACIEN ENSEIGNANT/CHERCHEUR DISCIPLINE PHARMACEUTIQUE



MÉTIER

L'enseignant/chercheur est maître de conférences ou professeur des universités. Dans les deux cas, il assure un enseignement supérieur associé obligatoirement à une activité de recherche :

- Prépare et réalise les enseignements théoriques et/ou pratiques destinés aux étudiants en pharmacie selon un volume d'heures défini ;
- Élabore et met en œuvre, au sein d'une équipe de recherche, des protocoles expérimentaux à partir des données de la littérature scientifique internationale (chimie, biologie structurale, pharmacologie, galénique, toxicologie, pharmacognosie...);
- Collabore, dans le cadre de ses travaux, avec d'autres équipes de recherche françaises ou étrangères et/ou des industriels (mutualisation des moyens, financement, brevets...).

Les résultats sont publiés dans des revues et/ou communiqués lors de manifestations ou de congrès scientifiques.

Selon ses responsabilités et son poste au sein de l'équipe de recherche, il :

- Encadre des personnels techniques et des étudiants en stage et/ou dirige le laboratoire ;
- Met en place les schémas expérimentaux et/ou produit les rapports d'expertise ;
- Organise et planifie le travail en équipe, anime les réunions de service ;

Le pharmacien enseignant-chercheur possède une double casquette : la recherche et l'enseignement, ce qui permet de varier son quotidien, d'être à la pointe des dernières découvertes scientifiques.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Laboratoires/centres de recherche, universités, administrations

QUALITÉS REQUISES

Curiosité, adaptabilité et goût pour la recherche scientifique, volonté de faire progresser le savoir et de le diffuser, expertise, pédagogie, capacité d'investissement et de travail personnel, esprit de synthèse, rigueur scientifique et qualités rédactionnelles, aisance oratoire et capacités de communication, aptitude à la conduite de projet, travail en équipe, organisation

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

- Biologie, chimie minérale et organique, génétique, mathématiques/statistiques, pharmacologie, physiologie, microbiologie, parasitologie, biochimie, pharmacie galénique, technologie pharmaceutique, botanique
- Communication, informatique, enseignement
- Connaissance des processus de recherche et développement, du continuum de l'innovation du laboratoire vers le patient, ainsi que de ses conditions de valorisation

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie + Master de spécialisation en recherche et Doctorat ès sciences + Obtenir la qualification de maître de conférences ou de professeur des universités auprès du Conseil national des universités (CNU)

La procédure d'inscription sur les listes de qualifications aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités est publiée au Journal officiel.

LANGUES

Anglais scientifique écrit, parlé

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Au sein de l'équipe : techniciens, ingénieurs de recherche, personnels techniques, étudiants...
- En dehors de l'équipe : relation avec le personnel d'enseignement
- Collaboration avec d'autres équipes de recherche académiques et/ou industrielles
- Organisations nationales et/ou internationales dans la cadre de soumission de projets de recherche

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Après quelques années d'exercice, un pharmacien maître de conférence universitaire peut concourir à un poste de Professeur des universités devant le CNU. Possibilité de devenir directeur de laboratoire ou d'une équipe de recherche, dans l'industrie ou au sein de grandes instances nationales ou internationales

RÉMUNÉRATION

Grille des salaires déterminée par décret ou arrêté publiés au Journal officiel

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine
Section H si pharmacien
hospitalo-universitaire

Outre-mer
Section E



PHARMACIEN GROSSISTE-RÉPARTITEUR



MÉTIER

– Achète, stocke, distribue les produits du monopole pharmaceutique, les dispositifs médicaux et autres produits de santé auprès des officines, des pharmacies à usage intérieur d'établissements de santé et de certains établissements autorisés (ex. CSAPA, centres de vaccination, etc.) en respectant les obligations de service public et les bonnes pratiques de distribution.

RESPONSABILITÉS

Définit et/ou fait appliquer les procédures respectant les bonnes pratiques de distribution et le Code de la Santé Publique :

- Supervise les opérations de contrôle des stocks et les retraits de marché ;
- Supervise les opérations liées au contrôle de la qualité produit (péremptions, risque de falsification, retours...) et à la sécurité (référencement produit, qualification des clients et fournisseurs...);
- S'assure de la traçabilité des activités (documentation - enregistrements) et des produits (suivi lots), de la sérialisation ;
- Gère le risque qualité de son établissement ;
- Définit et s'assure de la formation du personnel ;
- Met en place des auto-inspections/audits ;
- Gère les relations avec les autorités de tutelle et les déclarations administratives ;
- Contrôle le risque des ventes anormales.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Distribution en gros

QUALITÉS REQUISES

Organisation, capacité d'analyse et de synthèse, communication, réactivité, disponibilité, sens managérial

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, droit de la santé, gestion, informatique, logistique, management

FORMATION

Diplôme d'État de Docteur en pharmacie
+/- Master 2 Distribution pharmaceutique, Droit de la Santé, Administration des entreprises,
École de commerce

LANGUES

Anglais, langues européennes

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Transversales avec toutes les fonctions de l'entreprise : autorités de tutelle, clients pharmaciens,
laboratoires...

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Les pharmaciens peuvent évoluer vers des postes à responsabilité : responsable d'exploitation,
directeur d'établissement, directeur d'un service support du siège et pharmacien responsable
de société ou filiale

RÉMUNÉRATION

Salaire variable selon expérience et en fonction du poste
Grille des salaires selon la convention collective nationale de la répartition pharmaceutique

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine
Section C

Outre-mer
Section E



PHARMACIEN HOSPITALIER



MÉTIER

FONCTION PRIVÉ/PUBLIC

Gérant et adjoint

STATUT SECTEUR PUBLIC

Praticien hospitalo-universitaire, praticien hospitalier, praticien attaché, assistant

SECTEUR PRIVÉ

CCD ou CDI

- Gère les achats, l'approvisionnement, la détention et la gestion des produits de santé ;
 - Dispense ces produits de santé aux patients hospitalisés ou ambulatoires (analyse des prescriptions avec intervention pharmaceutique si besoin, préparation éventuelle des doses à administrer, délivrance, conseils de bon usage) ;
 - Mène des actions de pharmacie clinique telles que les bilans de médication, la conciliation médicamenteuse à l'entrée et à la sortie des patients ;
 - Réalise des préparations magistrales, hospitalières et officinales (médicaments à usage pédiatrique, anticancéreux, radio-pharmaceutiques, nutrition parentérale, médicaments de thérapie innovante...)
- ou pour la recherche biomédicale ;
- Assure la traçabilité de certains médicaments et dispositifs médicaux implantables ;
 - Participe aux actions de pharmacovigilance, de matériovigilance et autres vigilances sanitaires ;
 - Assure la sécurisation du circuit du médicament à travers des actions qualité et sécurité des soins et gestion des risques ;
 - Contrôle les matières premières, les préparations, l'eau pour hémodialyse... ;
 - Gère la stérilisation des dispositifs médicaux ;
 - Participe à la commission du médicament, aux recherches biomédicales, aux actions de formation et d'enseignements des personnels pharmaceutiques et autres paramédicaux et, selon les établissements, à l'éducation thérapeutique, à la pharmacocinétique, à l'hygiène...

Multidisciplinaire, ce métier propose une diversité de missions en relation avec les produits de santé (médicaments, préparations, dispositifs médicaux implantables, dispositifs médicaux stériles...) ainsi qu'une proximité réelle avec les patients (activités de pharmacie clinique).

Il bénéficie d'un cursus de formation riche qui lui permet de varier les lieux et modes d'exercice.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Établissements de santé et médico-sociaux des secteurs public ou privé

QUALITÉS REQUISES

Sens du relationnel et du travail en équipe, sens de l'écoute et de la décision, capacité de management de ressources et de projets, organisation, rigueur, capacité à innover, à prendre des initiatives, à dégager des priorités

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Connaissances scientifiques communes aux études pharmaceutiques et spécialisées (pharmacie clinique, stérilisation, radiopharmacie, préparation en atmosphère contrôlée, DMS, gestion des risques, démarche qualité...) Assurance qualité, biologie, épidémiologie, gestion, informatique, logistique, management, pharmacologie, vigilance sanitaire

FORMATION

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 9 mai 2017 relatif aux conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur, repris dans le code de la santé publique (CSP) aux articles R. 5126-2 à R. 5126-7, certaines règles ont été modifiées. L'article R5126-2 du CSP mentionne que « pour exercer au sein d'une pharmacie à usage intérieur, le pharmacien est titulaire soit :

- 1° Du diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière et des collectivités ;
- 2° Du diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et biomédicale ;
- 3° Du diplôme d'études spécialisées de pharmacie.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux pharmaciens sapeurs-pompiers volontaires exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur des services d'incendie et de secours, ni aux pharmaciens relevant des dispositions de l'article L. 4143-1 du code de la défense exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur relevant du ministre de la défense ou du ministre chargé des anciens combattants une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle. »

À noter : dans le secteur public, la durée d'exercice pour un poste d'assistant est de 6 ans maximum. La réussite au concours national du praticien hospitalier est nécessaire pour accéder au statut de praticien hospitalier pour exercer dans les établissements publics de santé.

LANGUES

Anglais scientifique

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Professionnels de santé hospitaliers (médecins, personnels infirmiers et médico-techniques, équipes de soin...), directeurs, personnels administratifs et techniques hospitaliers, professionnels de santé libéraux (pharmaciens d'officine, médecins), pharmaciens inspecteurs, pharmaciens conseil de la sécurité sociale, autorités administratives (agences régionales de santé, ANSM, Haute Autorité de santé...), pharmaciens de l'industrie et de la répartition

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Possible dans le cadre de mutations (établissements publics) ou de missions (détachement) Possibilités de carrières hospitalo-universitaire, de missions détachées auprès de structures institutionnelles, de chefferie de service, de gérance de pharmacie à usage intérieur

RÉMUNÉRATION

SECTEUR PUBLIC

Grille des salaires déterminée par décret ou arrêté publiés au Journal officiel

SECTEUR PRIVÉ

Grille des salaires selon la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif ou selon la convention collective nationale de l'hospitalisation privée

**INSCRIPTION
À L'ORDRE**

France métropolitaine

Section H

Effectifs

France métropolitaine

Pharmaciens hospitaliers établissements publics : 4463

Pharmaciens hospitaliers établissements privés : 2247

Outre-mer

Section E

Outre-mer

Pharmaciens des établissements de santé
(public et privé) : 195

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN HUMANITAIRE À L'INTERNATIONAL OU RELEVANT DE CENTRES ET STRUCTURES DISPOSANT D'ÉQUIPES MOBILES DE SOINS



MÉTIER

Pharmacien humanitaire à l'international

- Mission d'expertise, d'évaluation et d'audit des politiques de santé ou pharmaceutiques des pays en difficultés, pour améliorer l'accessibilité et l'usage rationnel des médicaments ;
- Mission d'urgence : organisation des approvisionnements des structures d'urgence ;
- Mission de développement : formation des cadres pharmaceutiques, gestion des médicaments dans les hôpitaux, centres d'approvisionnement, centres de santé, développement de l'usage rationnel du médicament, suivi de la qualité du médicament, intégration des médicaments traditionnels dans les programmes de santé, mise à disposition des médicaments dans les programmes de santé.

Pharmacien exerçant dans des centres ou structures disposant d'équipes mobiles de soins en France

- Mise à disposition et sécurisation des médicaments utilisés dans les centres de soins et destinés aux populations démunies en métropole.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

SECTEURS D'ACTIVITÉ PRINCIPALE EN FRANCE

SAMU sociaux ou équivalents

SECTEURS D'ACTIVITÉ PRINCIPALE À L'ÉTRANGER

Consultant (ministère de la Santé, structures internationales ou gouvernementales, missions pour des organisations non gouvernementales médicales, structures d'intervention d'urgence)

QUALITÉS REQUISES

Disponibilité, diplomatie, tolérance et discipline, sens de l'éthique professionnelle

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Enseignement, épidémiologie, gestion, logistique, santé publique, secourisme, vigilance sanitaire

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie

FORMATION COMPLÉMENTAIRE RECOMMANDÉE

Du pharmacien et aide humanitaire

LANGUES

À l'international, l'anglais est fortement conseillé

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Avec tous les professionnels de santé concernés par une intervention

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Évolutions possibles en tant que directeur de missions au sein d'ONG médicale ou d'organismes internationaux tels que l'ONU, OMS ou l'Unicef...

RÉMUNÉRATION

Bénévolat, dans certains cas possibilité de rémunérations dans les ONG dans le cadre de missions financées

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section D si pharmacien relevant des centres et structures disposant d'équipes mobiles de soins

Outre-mer

Section E si pharmacien relevant des centres et structures disposant d'équipes mobiles de soins

À l'international

Pas d'inscription

Effectifs

France métropolitaine

Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins : 66

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN HYGIÉNISTE OU PRATICIEN HYGIÉNISTE



MÉTIER

- Membre et/ou responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène ;
- participe à la mise en œuvre du programme d'actions défini par le Comité de lutte contre les infections nosocomiales en cohérence avec le Propias (programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins) qui comporte quatre volets essentiels :
 - Le volet « prévention »
 - Rédige des recommandations de bonnes pratiques de soins ;
 - Organise et anime des journées thématiques « hygiène des mains », « déchets »... ;
 - Formule un avis sur l'aménagement des locaux, les travaux, le choix de matériels ou de dispositifs médicaux pouvant avoir un impact en matière d'hygiène ;
 - Participe à la prévention de l'antibio-résistance et à la promotion du bon usage des antibiotiques en collaboration avec le médecin infectiologue au sein de la Commission des anti-infectieux.
 - Le volet « surveillance »
 - Organise les programmes de surveillance nationaux : infections de site opératoire, bactériémies sur cathéter, bactéries multi-résistantes aux antibiotiques, accidents avec exposition au sang... ;
 - Assure une vigilance environnementale (contrôles microbiologiques des surfaces, de l'eau, de l'air, des endoscopes...).
 - Le volet « formation »
 - Forme et informe le personnel médical et paramédical ainsi que les étudiants sur l'hygiène.
 - Le volet « évaluation »
 - Réalise des audits de pratiques (ex : pose et gestion des voies veineuses périphériques, drainage vésical...);
 - Investigue tout événement infectieux anormal (épidémie...).
- Participe à de nombreuses instances (Comité du médicament et des dispositifs médicaux stériles, Comité d'hygiène, de sécurité...);
- Personne-ressource dans la procédure de certification des établissements de santé en matière d'hygiène.

Ce métier de pharmacien ou praticien hygiéniste est transversal et polyvalent puisqu'il permet de toucher à toutes les facettes de l'hôpital ainsi qu'au métier de pharmacien hospitalier que ce soit en pharmacie clinique, dans le domaine des DM, ou encore de la stérilisation et désinfection. Il travaille en partenariat avec les équipes de soins, s'investit dans la gestion d'épidémies, les enquêtes sur les infections nosocomiales, l'aide à la prévention des infections, participe à la communication des informations...

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Établissements publics de santé (statut de praticien hospitalier) ou établissements privés

QUALITÉS REQUISES

Disponibilité, curiosité, autonomie, rigueur, sens du relationnel, pédagogie, ouverture d'esprit, capacité d'organisation et de gestion, capacités managériales, curiosité scientifique

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, enseignement, environnement, épidémiologie, physiopathologie, santé publique, vigilance sanitaire, communication
Au niveau technique et pharmaceutique : maîtrise du process qualité/gestion des risques, connaissances des antibiotiques, les antiseptiques, l'infectiologie, compétences en épidémiologie, en microbiologie, biostatistique et gestion du risque

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie
DIU « Hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales » pour passer le concours de praticien pour travailler en établissement public de santé

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

DU ou DIU d'antibiothérapie, d'épidémiologie...

LANGUES

Anglais scientifique

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Relations multiples et permanentes avec tous les corps de métiers hospitaliers (médical, paramédical, administratif, médico-technique et technique)

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Les équipes opérationnelles d'hygiène sont souvent mutualisées et l'exercice des missions sur plusieurs sites distants est possible.
Le praticien hygiéniste qui dispose, par convention, d'un temps « réseau » (réseau régional d'hygiène par exemple) peut être mandaté comme expert pour assurer des formations, réaliser des audits ou investiguer des épisodes infectieux inhabituels dans des structures qui ne disposent pas normalement d'hygiéniste (ex : épidémie de gale dans un EHPAD...)

Pistes d'évolutions professionnelles :

- En établissement de santé : référent antibiotique de l'établissement, qualicien, chef de l'unité d'hygiène hospitalière, carrière hospitalo-universitaire en hygiène hospitalière/santé publique/microbiologie
- En industrie : qualicien, hygiène en production...
- Épidémiologiste/hygiéniste dans structure de santé type ARS, RéPias, Cpias (réseau et centre de prévention des infections associées aux soins...

RÉMUNÉRATION

SECTEUR PRIVÉ

Grille des salaires déterminée par décret ou arrêté publiés au Journal officiel

SECTEUR PUBLIC

Grille des salaires selon la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif ou selon la convention collective nationale de l'hospitalisation privée

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section H

Outre-mer

Section E

Effectifs

France métropolitaine

Parmi les pharmaciens exerçant des activités diverses, 8 % sont pharmaciens hygiénistes

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN INSPECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE



MÉTIER

- Participe à l'élaboration des politiques de santé publique et est chargé de leur mise en œuvre, y compris celle des plans de défense civile ;
- Contrôle l'application des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale (au niveau des professionnels de santé et des produits de santé à usage humain ou vétérinaire) ;
- Garantit la sécurité des médicaments et autres produits de santé ;
- Contribue à l'organisation du système sanitaire par le développement des systèmes de vigilance, par leurs actions de prévention en matière de santé publique et par leurs missions d'inspection, de recherche et de constats d'infractions pénales, d'autorisation d'activité ;
- Contribue à la rationalisation des dépenses de santé ;
- Veille au respect du secret professionnel et aux règles professionnelles ;
- Peut être chargé d'études et de missions spéciales dans le cadre de ses attributions : conception, évaluation, management, veille et gestion de crise sanitaire, inspections et contrôles ;
- Peut être associé à l'enseignement, à la formation et à la recherche dans le domaine de la santé publique.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Agences régionales de santé, ANSM, administration centrale

QUALITÉS REQUISES

Sens des responsabilités et du service public, rigueur méthodologique, esprit d'analyse et de synthèse, capacités rédactionnelles

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

- Connaissance des enjeux de santé publique et des acteurs du système de santé, de l'environnement institutionnel, administratif, économique, social et technique
- Connaissances médicales, pharmaceutiques, scientifiques et techniques (sciences physiques, chimiques, biologiques)
- Maîtrise du contexte de l'exercice pharmaceutique
- Cadre légal et réglementaire de la santé publique, du travail et de l'environnement
- Compétences managériales : animation et management hiérarchique ou fonctionnel d'équipe
- Assurance qualité, droit de la santé et pénal, pharmacologie, physiopathologie, vigilance sanitaire, gestion de crise

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie
+ Diplôme d'études spécialisées (liste fixée par arrêté) ou expérience professionnelle de 3 ans
+ formation à l'École des hautes études de santé publique après un concours

LANGUES

Anglais recommandé selon le lieu d'exercice

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Autorités administratives, juridictions administratives, professionnels de santé,
directeurs d'établissements de santé

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Agences sanitaires, administration centrale, établissements publics sous la tutelle du Ministère
des Solidarités et de la Santé, autres ministères, institutions internationales, fonction publique
hospitalière...

RÉMUNÉRATION

3 grades : pharmacien inspecteur, pharmacien inspecteur chef et pharmacien général de santé
publique

INSCRIPTION À L'ORDRE

Ne nécessite pas d'inscription à l'Ordre



PHARMACIEN LOGISTIQUE DÉPOSITAIRE



MÉTIER

- Stocke et distribue les produits de santé pour le compte des laboratoires pharmaceutiques. N'étant pas propriétaire des produits, il se conforme au cahier des charges établi avec le laboratoire dans le respect du code de la santé publique et des bonnes pratiques de distribution ;
- Définit et s'assure de la formation pharmaceutique des personnels ;
- Supervise les opérations de contrôle des stocks, de libération des lots et de retraits de marché (traçabilité, blocage/déblocage de lots, quarantaine, péremption, retours des produits) ;
- Supervise les opérations liées au contrôle de la qualité produit (péremptions, risque contrefaçon, retours...) et à la sécurité (référencement, sécurité des livraisons...) ;
- S'assure des conditions de stockage et de transport des médicaments ;
- S'assure de la traçabilité des activités (documentation – enregistrements) et supervise ou effectue les auto-inspections ;
- Gère les réclamations clients et le renseignement client ;
- Suit les plans d'action d'amélioration de la qualité ;
- Suit le programme de qualification et de validation des outils et process ayant un impact pharmaceutique ;
- Met en place un plan de gestion des risques pharmaceutiques et qualité ;
- Gère les relations avec les autorités de tutelle et les déclarations administratives ;
- Le PR vérifie et signe les contrats et cahiers des charges avec les donneurs d'ordre et les transporteurs.

POSTES POSSIBLES

Pharmacien responsable, pharmacien délégué, responsable assurance qualité, pharmacien responsable de processus logistique, responsable marketing, commerce, export/import, service client, affaires réglementaires

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Dépositaires ou structures dédiées internes aux laboratoires qui distribuent les produits des filiales d'un groupe pharmaceutique

QUALITÉS REQUISES

Sens de l'organisation, rigueur, autonomie, qualité d'écoute, de communication, capacité d'analyse, de synthèse, réactivité à toute situation, aisance rédactionnelle et orale

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, droit de la santé, gestion, informatique, logistique, management, marketing/commerce

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie

FORMATION SPÉCIALISÉE COMPLÉMENTAIRE

Master droit de la santé, répartition, logistique, industrie...

LANGUES

Anglais fortement recommandé

RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'ensemble des services du site d'exploitation et/ou du groupe, clients en amont (laboratoires pharmaceutiques, donneurs d'ordre), clients en aval (hôpitaux et cliniques, officines, grossistes répartiteurs...), autorités de tutelle, sous traitants (transports...)

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Dans d'autres sites ou filiales du groupe en France ou à l'étranger

NOMBREUX DOMAINES ET/OU ÉVOLUTIONS POSSIBLES

Pharmacien responsable, pharmacien délégué, responsable supply chain (logistique pure), assurance qualité / affaires réglementaires, service clients / administration des ventes, commerce et marketing, stocks, export

RÉMUNÉRATION

La rémunération dépend de la convention collective adoptée par l'entreprise

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section C + Section B pour les établissements ayant le statut fabricant ; si pharmacien responsable, responsable intérimaire, délégué, délégué intérimaire ou adjoint : expérience requise

Outre-mer

Section E si pharmacien responsable, responsable intérimaire, délégué, délégué intérimaire ou adjoint



PHARMACIEN MILITAIRE



MÉTIER

Le pharmacien militaire peut exercer dans plusieurs secteurs :

- **au sein des hôpitaux d'instruction des armées**

- Pharmacies à usage intérieur des hôpitaux des armées : dispensation des produits de santé (antibiothérapie, oncologie, traitement contre la douleur...), stérilisation des matériels nécessaires aux services médicaux et chirurgicaux ;
- Biologie clinique des hôpitaux des armées : sécurité transfusionnelle, génétique humaine, cellulaire et moléculaire ;

- **en établissement de ravitaillement sanitaire**

- Soutien des services médicaux des unités, des bases de défense expérimentales, des unités projetées, des sections de ravitaillement sanitaire implantées outre-mer et des hôpitaux ;
- Approvisionnement pharmaceutique et ravitaillement sanitaire, y compris en produits sanguins labiles ;
- Constitution et entretien des stocks préconditionnés afin qu'ils soient immédiatement transportables et utilisables sur le terrain ;
- Production et contrôle de la fabrication de médicaments spécifiques (comprimés d'iode, gélule antipaludiques...);

- **dans le domaine de la toxicologie environnementale et l'expertise analytique**

Surveillance et expertise toxicologique pour la marine, les armées, en matière de protection radiologique (réglementation et mesures de protection des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants...) ou de recherche criminelle ;

- **en recherche**

Dans les différentes antennes de l'Institut de recherche biomédicale des armées, travaux de recherche (médecine tropicale, aéronautique...), en collaboration avec d'autres professionnels de santé de l'armée et en association avec des équipes de chercheurs civils.

Emplois de soutien dans différents domaines ou en états-majors et en directions tels que l'Inspection technique des services pharmaceutiques des armées...

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

- Forte mobilité géographique
- Exercice des missions en France et en opérations extérieures

QUALITÉS REQUISES

Capacité d'adaptation aux différentes situations d'exercice professionnelle et adhésion totale à l'institution militaire

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, biologie, chimie, environnement, génétique, logistique, management, pharmacologie, physiopathologie, recherche et développement

FORMATION

OFFICIERS D'ACTIVE

Recrutement sur concours après le baccalauréat et formation à l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques de Lyon et à l'École du service de santé des armées de Lyon-Bron

OFFICIERS SOUS CONTRAT OU COMMISSIONNÉS

Recrutement de pharmaciens diplômés d'État

RÉSERVISTES

Possibilité d'exercer une activité à temps partiel au sein des armées en complément d'une activité civile

LANGUES

Anglais

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Variables selon le domaine d'activité ; principalement avec des professionnels de santé tant militaires que civils mais également avec des militaires des armes

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

4 grades : pharmacien, pharmacien principal, pharmacien en chef, pharmacien chef des services (de classe normale ou hors classe)

RÉMUNÉRATION

Rémunération selon échelon, en fonction du grade et de la situation de famille

INSCRIPTION À L'ORDRE

Ne nécessite pas d'inscription à l'Ordre



PHARMACIEN DE L'INDUSTRIE

LA RESPONSABILITÉ PHARMACEUTIQUE, LES FONCTIONS ET LES MÉTIERS



L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Des établissements pharmaceutiques à activité(s) autorisée(s) :

- **Fabricant** : production des médicaments
- **Exploitant** : commercialisation du médicament
- **Importateur** : importation de médicaments



La fabrication comprend les opérations concernant l'achat des matières premières et des articles de conditionnement, les opérations de production, de contrôle de la qualité, de libération des lots, ainsi que les opérations de stockage correspondantes, telles qu'elles sont définies par les bonnes pratiques prévues à l'article L. 5121-5 applicables à cette activité.

L'importateur est l'entreprise ou l'organisme se livrant, à l'importation, au stockage, au contrôle de la qualité et à la libération des lots de médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 et au 4° de l'article L. 5121-1, en provenance d'un autre pays.

L'exploitation comprend les opérations de vente en gros ou de cession à titre gratuit, de publicité, d'information, de pharmacovigilance, de suivi des lots et, s'il y a lieu, de leur retrait ainsi que, le cas échéant, les opérations de stockage correspondantes.

LE MÉDICAMENT SOUS RESPONSABILITÉ PHARMACEUTIQUE A TOUTES LES ÉTAPES

AVANT
LA MISE SUR LE MARCHÉ
LOT/Produit

APRÈS
LA MISE SUR LE MARCHÉ

Conformité qualité
Conformité étiquetage

Suivi des lots
Réclamations
Pharmacovigilance

Gestion des signaux
(qualité, pharmacovigilance, DMI, PGR)

MISE EN PLACE DE ACTIONS

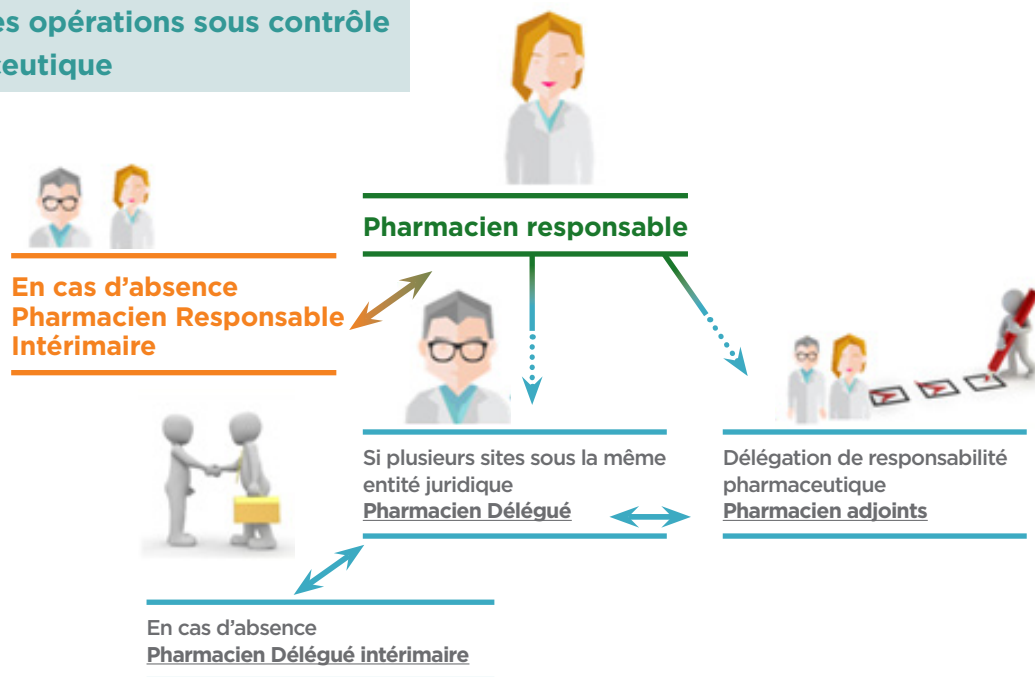
- Rappel de lot
- Arrêt de commercialisation

Contrôle la promotion : contrôle PUB, information médicale



LES PHARMACIENS DE L'ENTREPRISE SOUS L'AUTORITÉ DU PHARMACIEN RESPONSABLE POUR ASSURER LE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS PHARMACEUTIQUES À TOUTES LES ÉTAPES

Toutes les opérations sous contrôle pharmaceutique



Les pharmaciens exerçant dans des établissements pharmaceutiques autorisés sont placés sous la responsabilité pharmaceutique du pharmacien responsable (PR), à l'exception du pharmacien responsable intérimaire (PRI) qui le remplace en cas d'absence et porte donc les mêmes pouvoirs et attributions.



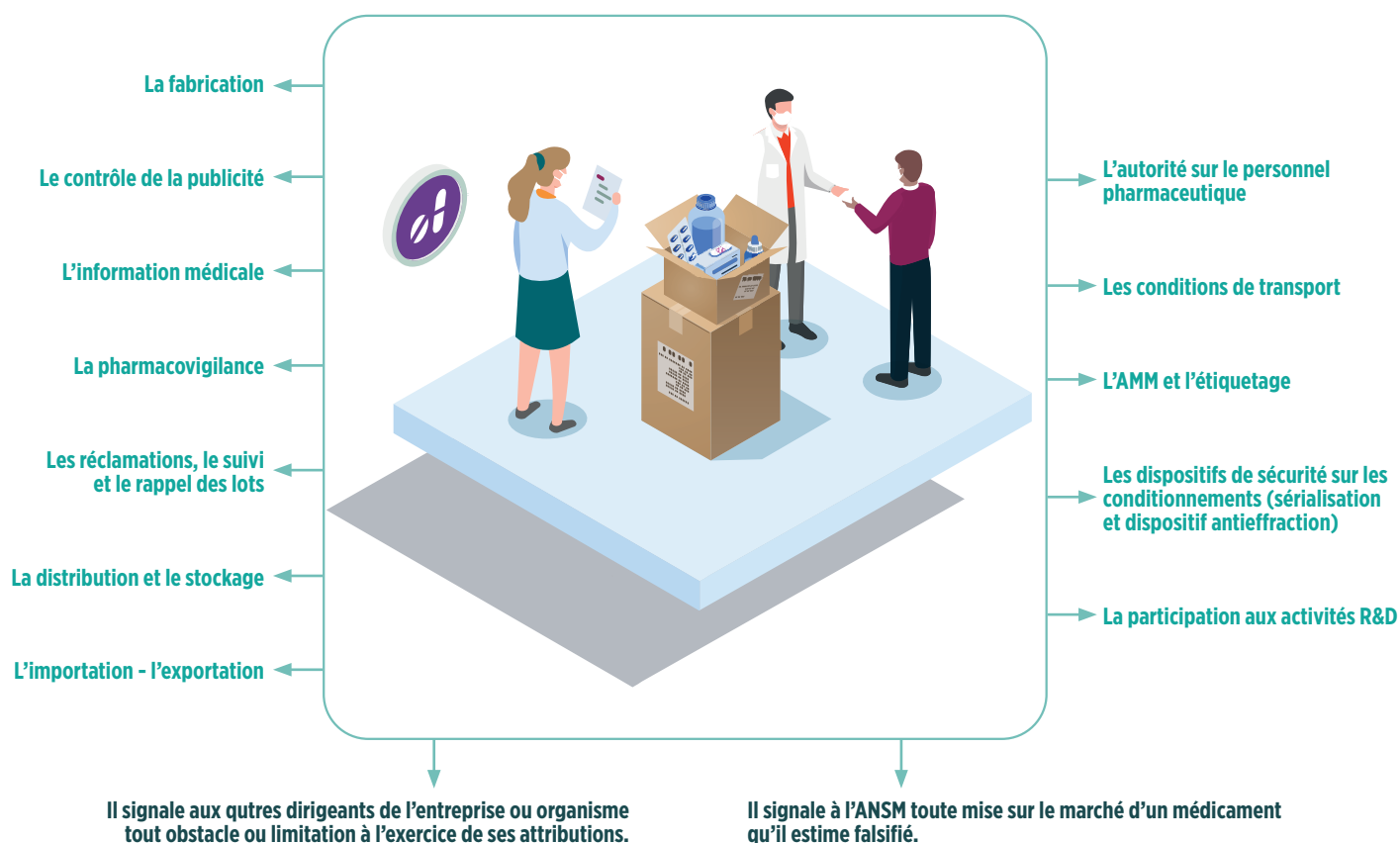
LE RÔLE DU PHARMACIEN RESPONSABLE

Le pharmacien responsable organise et surveille l'ensemble des opérations pharmaceutiques de l'entreprise.
Le pharmacien responsable est mandataire social (Directeur Général, gérant...) et participe aux décisions.

ATTRIBUTIONS DU PHARMACIEN RESPONSABLE

(article R.5124-36 du code de la santé publique)

Le Pharmacien Responsable (PR) assume ses missions en vue de l'application des règles édictées dans l'intérêt de la santé publique. Il organise et surveille l'ensemble des opérations pharmaceutiques, notamment :





LE RÔLE DU PHARMACIEN RESPONSABLE

Le pharmacien responsable organise et surveille l'ensemble des opérations pharmaceutique de l'entreprise. Le pharmacien responsable est mandataire social (Directeur Général, gérant...) et participe aux décisions.

LES MÉTIERS OUVERTS AUX PHARMACIENS DANS L'INDUSTRIE

Le métier de pharmacien de l'industrie offre de réelles opportunités de travailler dans un secteur attractif, avec la possibilité d'assurer des missions d'une grande diversité au sein d'un écosystème international. Contribuer à la recherche et développement, veiller à la qualité de la fabrication, garantir la rigueur de l'information auprès des professionnels de santé, assurer la distribution en toute sécurité...

Entrer dans l'industrie, c'est la possibilité d'acquérir une expérience variée pour évoluer et réaliser son propre parcours professionnel, en suivant ses envies et ses centres d'intérêt !

Les métiers en lien avec les opérations pharmaceutiques ouverts aux pharmaciens

Chargé / responsable / Directeur :

- Fabrication/production/conditionnement
- Qualité (assurance/contrôle) et sécurité du médicament
- Auditeur interne
- Affaires réglementaires
- Pharmacovigilance
- Information promotionnelle du médicament

Les métiers de l'industrie pouvant être occupés par des pharmaciens

Chargé / responsable / Directeur :

- R&D / Formulation / Développement industriel / Méthode
- Chef de produit
- Ventes
- Logistique / Supply chain
- Attaché recherche clinique (ARC)
- Formation réseau
- Délégué pharmaceutique
- Affaires publiques
- Etudes pharmaco-économiques
- Environnement, hygiène et sécurité
- RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise)
- Marketing et communication
- Accès au marché
- Export

QUALITÉS REQUISES

Organisé, éthique et innovant, attiré par la gestion de projet et la conduite d'équipe.

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Expérience pratique variée au sein des entreprises, management, prise de décision, formation continue.

FORMATION

Docteur en pharmacie

Masters, DES, DU, doubles cursus ingénieur, droit, école de commerce...

LANGUES

Anglais

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Bonne capacité relationnelle au sein d'une équipe, d'une entreprise, d'un groupe international, avec des contacts extérieurs.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Variable selon les entreprises. Mobilité et déplacements internationaux possibles.

RÉMUNÉRATION

Selon compétence et expérience.

INSCRIPTION À L'ORDRE

Inscription au tableau B (pharmaciens industriels) pour tout pharmacien exerçant la pharmacie dans un établissement pharmaceutique autorisé en tant que fabricant, exploitant ou importateur de médicaments.



PHARMACIEN DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS OU VOLONTAIRES



MÉTIER

Dans le cadre de la pharmacie à usage intérieur du service d'incendie et de secours (SIS), prévue aux articles L. 5126-1 et R. 5126-1 du code de la santé publique :

- Évaluer les besoins en produits de santé nécessaires aux pratiques médicales, paramédicales et au secours d'urgence aux personnes assurées par le service d'incendie et de secours (SIS) ;
- Organiser et gérer l'approvisionnement en produits de santé, assurer la formation et les conseils de bon usage, assurer la dispensation et les contrôles des médicaments, produits ou objets nécessaires aux malades ou blessés auxquels les sapeurs-pompiers donnent des secours, auprès des entités utilisatrices, notamment les centres d'incendie et de secours relevant du périmètre de responsabilité de la PUI ;
- Analyser les pratiques médicales paramédicales et de secours d'urgence aux personnes et apporter tout conseil pharmaceutique permettant d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notamment dans le cadre des missions de pharmacie clinique prévues à l'article R. 5126-10 ;
- Conseiller en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès du comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail ;
- Apporter une expertise pharmaceutique, en participant, le cas échéant après une formation adaptée :
 - À l'élaboration de plans de secours ;
 - Aux interventions relatives au risque nucléaire, radiologique, biologique ou chimique ;
 - Aux interventions mettant en présence de nombreuses victimes ;
 - À la prévention des risques infectieux au sein du SIS, y compris en intervention, voire en assurant la responsabilité au sein du SIS ;
 - Au soutien sanitaire des sapeurs-pompiers sur intervention
- Former les sapeurs-pompiers sur l'ensemble des sujets entrant dans son champ de compétences d'expertise ;
- Les pharmaciens sapeurs-pompiers professionnels peuvent être chargés de la gérance de la pharmacie à usage intérieur du service d'incendie et de secours ou exercer en qualité de pharmacien adjoint. Les pharmaciens de sapeurs-pompiers volontaires exercent exclusivement en qualité d'adjoint du pharmacien gérant (lorsqu'ils sont à la PUI, mais pas limitatif en termes de missions annexes).

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Services d'incendie et de secours, au sein du service de santé et de secours médical

QUALITÉS REQUISES

Travail en équipe, sens affirmé du respect de la hiérarchie et du service public

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Rigueur, adaptabilité aux contraintes opérationnelles, gestion, logistique, santé publique, secourisme, vigilances sanitaires, risques infectieux, chimie et toxicologie appliquée, environnement, enseignement

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie

POUR LES PROFESSIONNELS

Titulaire du cadre emploi des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (concours sur titres organisés par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur) et une formation initiale de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels (16 semaines de formation au sein de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, Aix en Provence). Formation à effectuer dans l'année suivant le recrutement en vue de la titularisation en qualité de fonctionnaire territorial

Pour les pharmaciens non titulaires du cadre d'emploi mais répondant aux conditions d'exercice en PUI, un contrat de travail peut être établi par l'autorité d'emploi

POUR LES VOLONTAIRES

Formation initiale de pharmacien de sapeurs-pompiers volontaires à faire dans les 3 ans après l'arrêté d'engagement (17 jours de formation)

À noter : Les conditions d'exercice s'appliquent aux pharmaciens exerçant pour le compte d'une pharmacie à usage intérieur de service d'incendie et de secours, exception faite des pharmaciens de sapeurs-pompiers volontaires adjoints exerçant à ce titre pour le compte de la PUI au sein du SIS. Les étudiants en pharmacie peuvent souscrire un engagement de pharmacien aspirant de sapeurs-pompiers volontaires à compter de leur entrée en 5^{ème} année, puis de lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires dès la 6^{ème} année d'études.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Autres professionnels de santé du SDIS et sapeurs-pompiers, autorités sanitaires...

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Missions possibles à l'étranger dans le cadre d'opérations de sécurité civile de grande ampleur (ex : catastrophes naturelles)

RÉMUNÉRATION

PROFESSIONNELS

Salaire défini selon le décret n°2016-1237 portant échelonnement indiciaire applicable aux médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels, assorti d'un régime indemnitaire propre aux sapeurs-pompiers

VOLONTAIRES

Indemnisation définie par arrêté publié au Journal officiel, relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, assortie le cas échéant d'un coefficient sur délibération du conseil d'administration du SIS

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section H

Outre-mer

Section E

Effectifs

Parmi les pharmaciens exerçant des activités diverses, 22 % exercent dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDDIS)

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



PHARMACIEN TITULAIRE D'OFFICINE



MÉTIER

Le pharmacien titulaire d'officine possède la double responsabilité de pharmacien d'officine et de chef d'entreprise.

En tant que pharmacien d'officine, il :

- Assure la dispensation et le bon usage du médicament à usage humain et vétérinaire ;
- S'assure de la bonne compréhension du traitement par le patient ;
- Propose au patient un suivi pharmaceutique (suivi de l'observance, des effets des traitements, de la pharmacovigilance) ;
- Alimente le Dossier Pharmaceutique du patient pour mieux sécuriser la dispensation des médicaments et améliorer la coordination entre les professionnels de santé ;
- Contribue avec les autres professionnels de santé à un accompagnement personnalisé du patient (éducation thérapeutique, etc.) ; collaboration avec le milieu hospitalier dans le cadre de la conciliation pharmaceutique ;
- Réalise des préparations magistrales et officinales ;
- Répond aux attentes du public en matière de santé : disponible sans rendez-vous, il joue un rôle majeur dans les soins de premier recours (conseil pharmaceutique et/ou orientation vers d'autres professionnels de santé si nécessaire) ;
- Participe aux actions de santé publique, de prévention et de dépistage ; intègre ainsi dans son quotidien les nouvelles missions telles que la vaccination anti-grippale ;
- Contribue aux dispositifs de sécurité sanitaire (pharmacovigilance, matériovigilance, alertes sanitaires, retraits de lots...) ;
- Coopère avec les autres professionnels de santé au sein des réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de Santé, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, SISA, des établissements pour personnes âgées, etc. ;
- Peut réaliser sous certaines conditions des adaptations de posologie et des renouvellements de traitement ;
- Contribue à la continuité de l'accès au médicament 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ; participe ainsi à la permanence des soins ;
- Participe à la protection de la santé publique et de l'environnement en collectant les médicaments non utilisés rapportés par les patients et certains déchets d'activité de soins à risque infectieux.

En tant que chef d'entreprise, il :

- Garantit en toute circonstance un bon accès au médicament en gérant les achats, les stocks et la bonne conservation des médicaments ;
- Gère et manage l'officine et son équipe (pharmaciens adjoints, préparateurs, étudiants, secrétaires...)
- En qualité de maître de stage agréé, encadre et forme les stagiaires étudiants en pharmacie.

En relation de proximité avec les patients, ce métier, non routinier, offre rapidement des responsabilités, de l'autonomie, des possibilités d'évolution et une vraie satisfaction à accompagner les patients. Le pharmacien d'officine est en contact très régulier avec les autres professionnels de santé.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

EXERCICE LIBÉRAL, SEUL OU EN ASSOCIATION

Officine

QUALITÉS REQUISES

Rigueur, disponibilité, sens des relations humaines et du travail en équipe, diplomatie, bienveillance, capacités d'écoute et d'empathie, esprit entrepreneurial, qualités managériales, esprit de décision, capacité d'organisation, autonomie, ouverture d'esprit, dynamisme

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, communication, droit de la santé, gestion, informatique, management, marketing/commerce, pharmacologie, physiopathologie, santé publique, secourisme, vigilance sanitaire

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie et expérience complémentaire de 6 mois d'exercice officinal en tant que pharmacien adjoint ou remplaçant, ou stage officinal de pratique professionnelle

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Du petit appareillage en orthopédie, nutrition et diététique, homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, maintien et soins à domicile, pharmacie clinique, urgence et premiers secours...

LANGUES

Langue étrangère utile en fonction de la situation géographique

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Patients
- Relation avec de nombreux professionnels de santé dans le cadre de l'exercice quotidien ou coordonné interprofessionnel

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Possibilité d'exercice dans l'Union européenne

RÉMUNÉRATION

Revenu variable selon l'activité de l'officine et les contextes d'exercice

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine
Section A

Outre-mer
Section E

Effectifs

Pharmaciens titulaires d'officine : 25 847 pharmaciens
pour 20 736 pharmacies en métropole et 618 en Outre-mer

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens



RADIOPHARMACIEN



MÉTIER

- Gère, approvisionne et détient les produits radiopharmaceutiques (médicaments radiopharmaceutiques (MRP), précurseurs, trousse, générateurs) et contribue à la sécurisation du circuit des médicaments radiopharmaceutiques ;
- Est en charge de la préparation, du contrôle de qualité, de la dispensation, de la traçabilité des médicaments radiopharmaceutiques ;
- Établit des recommandations de manipulation, d'entretien et de nettoyage des équipements et du petit matériel ;
- Gère, en collaboration avec la personne compétente en radioprotection les déchets radioactifs et assure un rôle de formation et d'information concernant ces produits auprès du personnel de l'établissement.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Établissements de santé, industrie (recherche et développement, affaires réglementaires), hôpital (circuit des MRP), recherche (radiosynthèse, études cliniques...), organismes de contrôle (Autorité de sûreté nucléaire, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), agences régionales de santé

À noter que dans les établissements de santé, la radiopharmacie est une activité soumise à autorisation de la PUI et donc rattachée à cette dernière

QUALITÉS REQUISES

Rigueur, disponibilité, dynamisme

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Assurance qualité, enseignement, environnement, gestion, transversalité

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie + Diplôme d'études spécialisées pharmacie hospitalière, option radiopharmacie (Internat en 5 ans)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR UNE CARRIÈRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Master puis Thèse d'Université. Liste non exhaustive de Masters en lien avec la spécialité :

- Master 2 «Imagerie du vivant», Université de Tours > site Web de la formation
- Master 2 «Innovative diagnostic and therapeutic drug products», Aix-Marseille Université > site Web de la formation

À noter : depuis le 1^{er} septembre 2016, de nouvelles conditions s'appliquent pour l'exercice pharmaceutique au sein des pharmacies à usage intérieur (Décret n° 2015-9 du 7 janvier 2015)

RELATIONS PROFESSIONNELLES

La radiopharmacie étant souvent intégrée dans les locaux des services de médecine nucléaire, le radiopharmacien travaille en collaboration avec le personnel de ce service, les radiophysiciens, les personnes compétentes en radioprotection et de nombreux professionnels de santé de la structure hospitalière

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

L'exercice peut être partagé entre plusieurs sites

RÉMUNÉRATION

SECTEUR PRIVÉ

Grille des salaires déterminée par décret ou arrêté publiés au Journal officiel

SECTEUR PUBLIC

Grille des salaires selon la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif ou selon la convention collective nationale de l'hospitalisation privée

INSCRIPTION À L'ORDRE

France métropolitaine

Section H pour exercice en PUI

Section B pour exercice en établissement pharmaceutique

Outre-mer

Section E

Effectifs

Parmi les pharmaciens exerçant des activités diverses, 33 % sont radiopharmaciens

Source : Démographie des pharmaciens – Panorama au 1^{er} janvier 2020 – Ordre national des pharmaciens